

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-GERVAIS, LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2010

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, Québec, tenue le lundi 22 novembre 2010 à 19h00 au lieu ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*Madame Diane Bilodeau
Madame Denise Lapierre
Monsieur Daniel Nadeau*

*Monsieur Francis Lemieux
Madame Suzy Breton
Monsieur Jean-Marc Lemieux*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Nadeau, maire.

Est aussi présent, Monsieur Jérôme Fortier, directeur général & secrétaire-trésorier.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été expédié à chaque membre du conseil tel que demandé par le Code municipal.

ADOPTION ORDRE DU JOUR

101116 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adopté unanimement

1. SOUMISSIONS POUR AGRANDISSEMENT POSTE INCENDIE

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation de l'Aggrandissement du poste incendie;

ATTENDU QUE ces soumissions ont été ouvertes le 19 novembre 2010 à 11h01 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes);

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

SOUSSION POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE INCENDIE

1. Construction G. Vachon & Fils Inc.	249 555.00\$
2. Construction Marc Bolduc	309 400.00\$
3. Rénovam Inc.	332 924.81\$
4. R.G. Auclair &Associés Inc.	244 668.98\$

101117

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais retienne la plus basse soumission conforme, pour l'Agrandissement du poste incendie, soit R.G. Auclair & Associés Inc. au montant de 244 668.98\$ taxes incluses. Le financement de ce projet sera pris à même le surplus cumulé de la municipalité.

Adopté unanimement

2. DÉPÔT À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis d'infraction relativement à son dépôt de neige usée;

CONSIDÉRANT QUE la construction et l'exploitation du dépôt de neige usée doivent être autorisées par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la demande de certificat d'autorisation et des plans préparés par la firme GENIVAR;

PAR CONSÉQUENT

101118

IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise la firme GENIVAR à transmettre la demande d'autorisation au MDDEP au nom de la municipalité pour la construction et l'exploitation du dépôt à neige usée;

QUE la municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet des eaux de fonte et de ruissellement et à réaliser le programme de suivi des eaux souterraines et des eaux de surface aussi longtemps que le dépôt à neige sera en activité, le tout tel que défini dans la demande d'autorisation;

QUE les résultats soient conservés pour une période minimale de 5 ans et qu'ils soient fournis sur demande au MDDEP.

Adopté unanimement

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Je, soussigné, Jérôme Fortier, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.
J'ai signé à Saint-Gervais, ce lundi 20 novembre 2010.*

*Jérôme Fortier
Directeur général
& Secrétaire-trésorier*

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

101119

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h24.

Adopté unanimement

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau, maire

*Jérôme Fortier, directeur général
& secrétaire-trésorier*